
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey

Procurations : Madame LEAL Séverine à Madame GRONCHI Karine

Convocation et affichage : 04/09/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2025

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE CŒUR DE VILLAGE AVEC L'ASSOCIATION « ANIMONS BEVONS »

Monsieur le Maire présente la convention entre la Mairie et l'Association « Animons Bevons », présidée par Madame Margot Mallet. Elle consiste en la mise à disposition gratuite de la salle Cœur de Village dans le cadre d'activités sportives animées par Mesdames Lydie Stutzinger et Camille Caudrelier les lundis de 18h00 à 19h30 et jeudis de 18h30 à 20h00.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Monsieur Joël DA PRATO ne prend pas part au vote.

Le Conseil, par 8 voix pour, valide la convention entre la Mairie et l'Association « Animons Bevons » dans le cadre d'activités sportives animées par Mesdames Lydie Stutzinger et Camille Caudrelier et autorise le Maire à signer cette convention.

3. RENOVATION DE VOIES COMMUNALES - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection de voies communales (Chemin de la Fontaine, de l'Eglise et du Plantier) qui a fait l'objet des délibérations n°16/2025 et 21/2025.

Il précise que la subvention du Conseil Départemental au titre du FODAC 2025 a été accordée le 27 juin 2025 à hauteur de 55 % des dépenses HT estimées (max 12 395,47 €).

Il précise également que la subvention au titre des Amendes de Police à hauteur de 15% (3 380,58 €) a été déposée le 02 juin 2025 et que le dossier a été déclaré complet le 24 juillet 2025 autorisant le lancement des travaux sans engagement du Conseil Départemental.

Il présente les devis de la société EIFFAGE pour réaliser les travaux d'un montant total de 21 985,22 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux par la société EIFFAGE et valide les devis pour un montant de 21 985,22 € HT, dit que les travaux peuvent être engagés avant la décision d'attribution de la subvention du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUS DU TE-SDE04

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L57121-1, et L 5211-20 ;
- Vu la délibération, n°05 en date du 02 juillet 2025 par laquelle le comité syndical du Territoire d'Energie – Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence (TE-SDE04) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les statuts du syndicat inchangés depuis 2017, nécessitent d'être modifiés afin de :

- Modifier la nature juridique du TSE-SDE04 en syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) au lieu de syndicat mixte ;
- Tenir compte des évolutions juridiques ;
- Clarifier l'accompagnement qu'il propose ;
- Etendre ses compétences optionnelles.

Les modifications juridiques concernent :

1. Le changement de catégorie du syndicat induit par le fait qu'il soit composé uniquement de communes ;
2. La rédaction d'un préambule qui retrace l'histoire du syndicat depuis la création de la FDCE04 le 1^{er} juillet 1981 ;
3. La mise à jour des références juridiques, en lien avec l'évolution législative et réglementaire, notamment le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales.

Afin de tenir compte des demandes qui émanent des porteurs de projet, il est nécessaire de clarifier les différents types d'accompagnements proposés par le syndicat et d'étendre ses potentielles compétences d'intervention pour indiquer précisément quel est le rôle du TE-SDE04 auprès de ses membres et des tiers.

Outre les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dont il est compétent depuis 2016, le syndicat pourrait être habilité grâce à ses nouveaux statuts à intervenir en lieu et place de ses membres qui en font la demande dans les domaines suivants (voir article 4 du projet des statuts – compétence optionnelles) :

- Réseaux et infrastructures de communications ;
- Gaz ;
- Réseaux publics de chaleur et/ou de froid ;
- Eclairage public ;
- Energies renouvelables.

Le syndicat pourrait également intervenir dans le cadre d'activités accessoires pour le compte de ses membres ou de tiers en exerçant par exemple, des missions de conseil, d'assistance administrative, juridique, dans le cadre de ses domaines de compétences, réaliser des actions visant à accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique, organiser et mettre en œuvre une politique de gestion des Certificats d'économies d'énergies CEE, (voir liste exhaustive article 5-1 du projet de statuts). Le syndicat exercerait ces actions selon les modalités de réalisation suivantes (Cf article 5-2 du projet des statuts) :

- Contrat de mandat dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- Transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux coordonnés (Télécom – Eclairage public) ;
- Mutualisation de moyens, prestations de coopérations ou de service avec la conclusion de conventions correspondantes ;
- Mutualisation des achats en agissant en tant que centrale d'achat, membre et coordonnateur de groupement de commandes ou d'autorités concédantes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les modifications statutaires du TE-SDE04 telles que présentées. Le projet de rédaction des statuts est joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modifications statutaires du TE-SDE04 telles que présentées.

5. ADRESSAGE DE LA COMMUNE DE BEVONS

Suite à l'achèvement des travaux du Lotissement de la Combe, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la voie privée « Impasse de la Combe » et d'utiliser la numérotation métrique des habitations afin que les acquéreurs des terrains puissent immédiatement déposer les documents d'urbanisme avec la bonne adresse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité Approuve la dénomination « Impasse de la Combe » pour la voie privée du Lotissement de la Combe, approuve la numérotation métrique des habitations et autorise Monsieur le Maire à en faire la publicité.

6. SUBVENTION 2025-2026 COOPERATIVE SCOLAIRE ET CREDITS PEDAGOGIQUES DE BEVONS

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de répartition des dépenses du Regroupement Pédagogique Intercommunal a été signée en octobre 2023. Dorénavant, les crédits pédagogiques et la subvention pour la coopérative scolaire sont intégrés dans le calcul de répartition des dépenses et chaque commune procède aux versements de ces crédits à l'école de sa Commune.

Pour rappel, dans sa séance du 12 octobre 2021, le Conseil avait voté la revalorisation à 25 €/enfant pour la coopérative scolaire et à 55 €/enfant en crédits pédagogiques (délibération 47/2021).

Monsieur le Maire informe que cette année, la Commune compte 30 élèves ; il convient donc que la Commune de Bevens verse :

- 750 € à la coopérative scolaire de l'école de Bevens,
- 1650 € en crédits pédagogiques disponibles à la Mairie de Bevens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les crédits présentés ci-dessus, autorise le versement de la subvention d'un montant de 750 € à la coopérative scolaire de l'école de Bevens et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Achat de compteurs divisionnaires pour distinguer la consommation électrique des trois bâtiments communaux (680,53 € TTC).

8. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

- Visio « Réforme du scrutin de liste pour les communes de moins de 1000 hab » le jeudi 10 juillet
- Conseil du SIVU le jeudi 10 juillet
- Conseil Communautaire le mardi 15 juillet
- Mariage REYNIER/PLOS le samedi 19 juillet
- PACS de Priscilia PRAT et Loïc JULIA le mardi 22 juillet
- Cérémonie du 15 août à Bevens
- Réunion RPI/ECLF pour la restauration scolaire le mardi 26 août
- Bureau de la CCJLVD le jeudi 04 septembre
- Assemblée Générale « ANIMONS BEVONS » le vendredi 05 septembre
- Méchoui des Sapeurs-Pompiers de Sisteron le samedi 06 septembre
- Forum des Associations à Peipin le dimanche 07 septembre
- Pique-Nique des Médailleurs Militaires le dimanche 07 septembre à Bevens

Entretiens et travaux réalisés

- Pose des graves Chemin du Collet (deuxième tranche)
- Fin de la rénovation des portails du cimetière par l'EREA
- Pose des trois compteurs divisionnaires « Salle Cœur de Village », « Ecole », « Mairie »
- Remise à niveau du glycol de la PAC de la salle Cœur de Village par CLIMAX

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Taille des arbustes autour de la Mairie par les élèves de l'EREA
- Réparation de l'alimentation en eau de la station vélo
- Entretien de la chaudière de l'école par CLIMAX
- Réfection des Chemins de l'Eglise, de la Fontaine et du Plantier
- Plantation des végétaux au parking de l'église

Divers

- Depuis le 25 août, Lydie STUTZINGER est notre nouvelle Adjointe Technique en charge de la garderie, la restauration scolaire, l'entretien des bâtiments communaux et l'assistance à la secrétaire générale de Mairie.
- Depuis le 1^{er} septembre, Laure PICCIRILLO est notre nouvelle Directrice de l'école. La classe compte 30 élèves de CM1 et CM2.
- Les premiers repas livrés par ECLF satisfont les élèves.
- La demande de subvention au titre des « Aides relevant de la politique de l'Energie » au Conseil Départemental pour l'installation d'une pompe à chaleur air / air dans les locaux de la Mairie a été déclarée irrecevable.

- Le dossier de demande de subvention au titre des « Amendes de Police » pour la rénovation des Chemins de l'Eglise, de la Fontaine et du Plantier a été déclaré complet par le Conseil Départemental ; ceci permet de démarrer les travaux mais ne constitue pas un engagement de financement.
- L'aménagement du lotissement de La Combe est terminé. Sept terrains sont à vendre.
- Un dispositif permettant de réduire la vitesse sur la RD946 en agglomération va être étudié.
- Une réunion publique concernant l'Obligation Légale de Débroussaillage animée par l'ONF et le SDIS04 aura lieu le vendredi 19 septembre à 18h.
- La plantation des arbustes au parking de l'église, avec l'aide de bénévoles, se déroulera le samedi 18 octobre à 9h30.
- La seconde Fête des voisins aura lieu le samedi 18 octobre à 19h.
- Lors de l'assemblée générale de l'Association « Animons Bevons », les événements suivants sont prévus :
 - Samedi 22 novembre 2025 : Repas du village
 - Samedi 07 février 2026 : Chandeleur (crêpes, costumes, karaoké)
 - Dimanche 26 avril 2026 : Randonnées
 - Samedi 27 juin 2026 : Fête du village

La séance est levée à 20h55
Le Maire, Marc HUSER

Le Secrétaire, Patrick SCOTTI

